

unicef 

pour chaque enfant

On a
tous des
droits !

MANUEL



Belgique

partenaire du développement

On a tous des droits !

Les enfants ont des droits. Celui de porter un nom et d'avoir une identité. D'avoir un toit au-dessus de la tête et un endroit pour vivre. D'aller à l'école, de pouvoir se reposer et se détendre. Et bien d'autres droits encore... En 1989, les droits de l'enfant font l'objet d'une réflexion approfondie et ont été traduits dans la Convention relative aux droits de l'enfant, en d'autres termes, la Convention des droits de l'enfant.

Il est important que tout le monde sache ce à quoi les enfants ont droit. Tout le monde, cela veut dire les adultes, mais aussi les enfants. Il est même du devoir des adultes d'informer les enfants de leurs droits, comme le stipule l'article 42 de la Convention. À leur niveau, bien entendu...

Dans ce pack éducatif, nous vous proposons des conseils et des outils pour faire connaître (et rendre compréhensibles) les droits de l'enfant à vos élèves.

Public cible : ce matériel est destiné aux élèves de 3^e maternelle et du 1^{er} degré du primaire.



La Convention relative aux droits de l'enfant

Informations de base pour l'enseignant(e)

L'UNICEF a été créée en 1946, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. UNICEF est un acronyme pour « United Nations International Children's Fund » (Fonds international des Nations unies pour l'enfance). À l'origine, l'organisation avait pour objectif d'aider tous les enfants victimes de la violence de la Seconde Guerre mondiale.

Au cours de ces dernières décennies, l'UNICEF a œuvré au respect des droits de millions d'enfants dans plus de 190 pays dans le monde. L'UNICEF veille à ce que les enfants vivant dans des régions en guerre soient le plus possible protégés de la violence, à ce que les enfants partout dans le monde reçoivent une éducation, soient bien soignés... L'UNICEF n'agit pas seule. Elle collabore avec d'autres organisations, les gouvernements, les enseignants, les parents, les enfants et les jeunes.

Tous les enfants du monde ont les mêmes droits. Ceux-ci ont été officiellement définis en 1989 dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette Convention a été ratifiée par presque tous les pays du monde. Vous pouvez la découvrir sur le [site de l'UNICEF](#), dans un langage simple et adapté aux enfants. L'UNICEF défend les droits de chaque enfant. La Convention relative aux droits de l'enfant est le fil conducteur de toutes les actions de l'UNICEF. L'organisation veut s'assurer que chaque enfant prenne un bon départ dans la vie, qu'il reçoive une bonne éducation et qu'il grandisse dans un environnement sain et sûr. Pour ce faire, elle travaille autour de cinq domaines interdépendants qui sont importants pour un bon développement : la santé, l'éducation, la protection, l'environnement et le climat, ainsi que la protection sociale.

Les enfants qui estiment que leurs droits ne sont pas respectés peuvent le faire savoir de différentes manières. Ils peuvent s'adresser à des adultes en qui ils ont confiance, à la maison ou à l'école. Si cela s'avère difficile, ils peuvent contacter le service d'aide du [Portail des droits de l'enfant](#) ou le [Délégué général aux droits de l'enfant](#) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Délégué général veille au respect des droits de l'enfant à Bruxelles et en Wallonie, il écoute les enfants, les ados, leurs parents et les adultes travaillant avec les enfants. De diverses manières, il renforce la voix des enfants et des jeunes.

Des conseils adaptés aux enfants

Nous venons de voir l'importance pour les enfants de savoir qu'ils ont des droits et qu'ils connaissent l'existence et le rôle de la Convention relative aux droits de l'enfant. En tant qu'enseignant(e), vous pouvez jouer un rôle important dans ce domaine. Voici quelques conseils qui vous permettront d'expliquer cette Convention à vos élèves dans un langage qui leur est accessible.

- Travaillez de manière visuelle. Utilisez des images et des dessins pour éclaircir la notion de droits de l'enfant.
- Rassemblez vos élèves en cercle et racontez-leur des histoires. Il existe de nombreuses histoires à relier à un ou plusieurs droits de l'enfant. Vous en trouverez sans doute dans les rayons de la bibliothèque de votre commune ou de votre quartier. Il existe également des livres sur les droits

de l'enfant spécialement conçus pour les enfants. Vous travaillez en binôme ou vous pouvez compter sur une aide ponctuelle en classe ? Vous pouvez utiliser des saynètes ou des pièces de théâtre traitant des droits de l'enfant, notamment avec des marionnettes.

- Montrez à vos élèves la vidéo YouTube [« On a tous des droits »](#), qui explique les droits de l'enfant en se mettant à leur niveau. Cette vidéo est également disponible en audiodescription et sous-titrée en langue des signes.

Matériel disponible

Dans ce pack éducatif, vous trouverez des supports et outils à utiliser en classe afin d'approfondir le thème des droits de l'enfant :

- un jeu de cartes (avec les règles du jeu),
- un cahier d'activités avec de chouettes exercices sur les droits de l'enfant.

Ils peuvent être utilisés ensemble ou séparément, en fonction de votre propre pratique scolaire. Le jeu de cartes nécessite une guidance spécifique et le soutien d'un adulte. Avec le livret d'activités, par contre, les élèves peuvent travailler de manière autonome. Dans le déroulement de leçon proposé ci-dessous, vous trouverez un exemple d'utilisation du matériel lors d'une leçon sur les droits de l'enfant.

Mise en place

Préparez à l'avance un certain nombre d'images (photos, dessins) d'objets et d'activités reconnaissables par les élèves : pain, frites, légumes, fruits, jouer, aller à l'école, faire du vélo, une chambre d'enfant, une maison, des jouets, une classe, une voiture, lire, etc. Imprimez ces images dans un format suffisamment grand (minimum A5) et placez-les au milieu du cercle avant le début de l'activité. Rassemblez les élèves en cercle et demandez-leur : « De quoi un enfant a-t-il besoin ? » Laissez chaque élève choisir une image et expliquer brièvement à la classe les raisons de ce choix. Terminez cette mise en place en expliquant aux élèves qu'un jour, des personnes se sont réunies pour réfléchir aux besoins des enfants. Ces personnes ont dressé une longue liste qu'ils ont « traduite » dans un traité : la Convention relative aux droits de l'enfant. Précisez que presque tous les pays du monde ont signé ce traité, ce qui signifie que tous ces pays ont promis de faire de leur mieux pour donner à tous les enfants ce à quoi ils ont droit.

1^{re} PARTIE DE LA LEÇON • 15 min + débriefing

Montrez à vos élèves la vidéo YouTube [« On a tous des droits »](#) et discutez ensuite de son contenu avec eux. Vous pouvez leur poser les questions suivantes :

- Qui habite avec Viz ?
- Les « droits », qu'est-ce que c'est, au juste ?
- Qui a des droits ?
- Qui doit connaître les droits de l'enfant ?
- Quels droits de l'enfant Viz, Leepa et Zooko ont-ils expliqué dans la vidéo ?
- Est-ce une bonne nouvelle pour toi que des droits de l'enfant existent ? Pourquoi ?

2^e PARTIE DE LA LEÇON • 3 x 15 min + 5 min pour la rotation des équipes

Divisez la classe en trois groupes. Chaque groupe réalise une activité. Il y aura ensuite une rotation.

- Invitez les élèves du groupe 1 à jouer avec les cartes selon les règles du jeu. Guidez le jeu, afin que les élèves puissent se concentrer sur le contenu proposé, puis sur la conversation qui s'ensuit.
 - Y a-t-il des élèves dans la classe dont la langue maternelle est une langue étrangère ? Dans ce cas, vous pouvez les guider spécifiquement en jouant avec eux. Vous pouvez également utiliser des aides, comme une application de traduction. Malgré la barrière de la langue, essayez d'impliquer les élèves autant que possible dans la conversation qui suivra le jeu.
- Demandez aux élèves du groupe 2 de travailler seuls avec le cahier d'activités.
 - Les élèves ayant plus de mal à travailler de manière autonome peuvent collaborer dans des groupes hétérogènes ou être guidés par un autre élève.
 - Les élèves allophones peuvent travailler sous la direction d'un autre enseignant. Si vous préférez que ces élèves travaillent de la manière la plus autonome possible, traduisez les exercices du livret dans leur langue maternelle ou dans la langue dans laquelle ils communiquent. Le livret d'activités est également disponible en néerlandais.
 - Vous pouvez utiliser des pictogrammes pour guider les activités.
- Demandez aux élèves du groupe 3 de travailler ensemble sur une activité faisant la part belle au visuel : une affiche sur les droits de l'enfant ou une guirlande de dessins. À vous de décider quel contenu utiliser, en fonction de la composition de la classe, du temps disponible et du matériel à disposition. Voici quelques suggestions :
 - imprimez les [dessins](#) sur le thème des droits de l'enfant, disponibles sur le site www.schoolforrights.be dans l'onglet « Matériel pédagogique », et demandez aux élèves de colorier un de ces droits ;
 - proposez aux élèves de trouver et de coller sur une feuille de papier des images ayant un lien avec les différents droits de l'enfant. Invitez-les à réaliser un grand collage.

Lorsque tous les groupes auront terminé leur activité, vous pouvez assembler les résultats des élèves sur une plus grande affiche, que vous pourrez exposer dans la classe ou l'école. Ensuite, demandez à chaque groupe de passer à l'activité suivante.

3^e PARTIE DE LA LEÇON • 10-20 min

Organisez une sorte de débriefing avec vos élèves à propos des trois activités.

- Le jeu de cartes : qu'en ont-ils retenu ? Qu'ont-ils trouvé intéressant ? Qu'ont-ils aimé ? Qu'ont-ils trouvé difficile ?
- Passez en revue les exercices du cahier d'activités, en réfléchissant pour chacun d'entre eux au droit de l'enfant mis en exergue.
- Regardez l'affiche que les enfants ont réalisée ensemble et discutez-en.

4^e PARTIE DE LA LEÇON • 10 min

Discutez avec vos élèves des droits de l'enfant. Vous pouvez notamment leur poser les questions suivantes :

- Quels sont les droits que nous avons appris à connaître ?
- Quel droit de l'enfant te semble le plus important ? Pourquoi ?
- Imaginons que la liste des droits de l'enfant puisse être complétée. Quel droit y ajouterais-tu ? Pourquoi ?

RÉFLEXION • 15 min

Rassemblez à nouveau les élèves en cercle et placez au centre les images proposées lors de la phase de mise en place. Invitez chaque élève à choisir une image puis à dire à quel droit cette image se rapporte. Pour chaque image, discutez-en avec l'ensemble de la classe.

Le Délégué général aux droits de l'enfant

Le Délégué général aux droits de l'enfant veille à la sauvegarde des droits et des intérêts des enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est important que vos élèves sachent qu'ils peuvent toujours s'adresser à quelqu'un lorsque leurs droits sont mis à mal ou bafoués.

Aller plus loin dans la réflexion

Demandez à vos élèves de se mettre dans la situation d'un enfant dont les droits sont bafoués. Rassemblez les élèves en cercle et posez-leur des questions pour leur permettre d'exprimer leurs sentiments. Commencez toutes les questions par « Que se passerait-il si... ? » et laissez les élèves réagir librement.

Quelques exemples de questions :

- Que se passerait-il si tu étais malade et que personne ne s'occupait de toi ?
- Que se passerait-il s'il n'y avait aucune école où aller ?
- Que se passerait-il si tu devais travailler au lieu d'aller à l'école ?
- Que se passerait-il si tu n'avais pas de lit où dormir ?
- Que se passerait-il si tu ne te sentais pas en sécurité chez toi ?
- Que se passerait-il si tu devais manger tous les jours la même chose ?
- Que se passerait-il si tu n'avais jamais de fruits à manger ?

Faites attention aux « Que se passerait-il si... » que vous proposez. Certains sujets peuvent être sensibles pour certains enfants, ils peuvent susciter des émotions non désirées ou causer du stress.

Si vous souhaitez ouvrir davantage le débat, demandez aux élèves de trouver par eux-mêmes des questions du même type et de répondre aux questions des autres.

Le rap des droits de l'enfant

Faites écouter à vos élèves la chanson « [Naitre adulte](#) », écrite par le rappeur français Oxmo Puccino pour l'UNICEF et disponible sur YouTube. Sur la base de cette chanson, organisez différentes activités :

- apprendre la chanson et la chanter ensemble ;
- imaginer avec les élèves des gestes à faire pour accompagner le chant ;
- chercher les différents droits de l'enfant dans les deux premiers couplets de la chanson.

Le bateau des droits de l'enfant

Sur le site www.schoolforrights.be/kinderrechtenschoolboot/index_fr.html, vous trouverez une image interactive du bateau des droits de l'enfant. Invitez les élèves à regarder attentivement cette image et laissez-les réagir librement. Que voient-ils ? Que reconnaissent-ils ? Qu'est-ce qui leur fait penser aux droits de l'enfant ? Puis approfondissez l'activité. Si vous disposez d'un tableau interactif, demandez aux élèves de pointer un fragment du bateau à la fois, puis de poser des questions sur ce qui apparaît. Cela amène les élèves à réfléchir davantage aux droits de l'enfant, et en particulier aux droits dans leur propre vie et dans celle des enfants qui les entourent.

Partager, c'est perpétuer les droits des enfants

Nous aimons beaucoup voir ce que réalisent les élèves en matière de droits de l'enfant. N'hésitez donc pas à partager avec nous les affiches réalisées, les photos d'activités et d'autres choses amusantes ! Taguez @unicefbelgium sur Instagram et @unicefinbelgium sur Facebook. Ou envoyez-nous votre création via edu@unicef.be. Attention : demandez toujours la permission aux parents et aux enfants avant de partager des images !



Et sur le net...

Voici différents sites internet qui vous permettront d'enrichir votre proposition et de varier vos sources pour aborder les droits de l'enfant avec vos élèves.

www.unicef.be

Sur le site internet de l'UNICEF, vous trouverez de l'information destinée aux adultes sur les objectifs et les activités de l'UNICEF. La page « [Éducation aux droits de l'enfant](#) » dans l'onglet « Notre action en Belgique » propose de l'information sur l'éducation aux droits de l'enfant et du matériel pédagogique simple à utiliser. Quant au site kids.unicef.be, adapté au niveau des élèves, il met à disposition des vidéos et des jeux éducatifs pour approfondir la thématique des droits de l'enfant.

www.schoolforrights.be

Sur ce site, outre des informations sur les droits de l'enfant, vous trouverez une mine de matériel pédagogique pour tous les âges, téléchargeable et en ligne, provenant de diverses organisations de défense des droits de l'enfant.

www.dgde.cfwb.be

Vous trouverez de l'information sur le rôle et les tâches du Délégué général aux droits de l'enfant pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que divers outils de sensibilisation pour aborder en classe la question des droits de l'enfant. La [page Facebook](#) du Délégué vous permet de suivre son actualité.

jeunes.amnesty.be

Sur ce site d'Amnesty International Belgique, dans l'onglet « Campagnes », puis « Droits de l'enfant », vous trouverez une page « [Matériel pédagogique](#) » avec des fiches pédagogiques et des outils de sensibilisation sur la Convention relative aux droits de l'enfant.



COMPÉTENCES ABORDÉES

SELON LE NOUVEAU RÉFÉRENTIEL EPC

Construire une pensée autonome et critique

EPC 2 Assurer la cohérence de sa pensée

- Distinguer faits, normes, valeurs.

EPC 3 Prendre position de manière argumentée

- Partager son avis sur des questions de type philosophique liées à la citoyenneté.
- Exprimer son accord ou son désaccord.
- Se décentrer pour comprendre le point de vue d'autrui.

Se connaître soi-même et s'ouvrir à l'autre

EPC 4 Développer son autonomie affective

- Reconnaître des affects et interroger leurs effets.

EPC 5 S'ouvrir à la pluralité des cultures et des convictions

- Reconnaître la pluralité des valeurs pour vivre en société dans le respect mutuel.
- Reconnaître le rôle et la pluralité des normes.

Construire la citoyenneté dans l'égalité en dignité et en droits

EPC 6 Comprendre les principes de la démocratie

- Reconnaître l'égalité devant la loi : distinguer le juste et l'injuste pour soi et pour autrui à l'aide d'exemples.
- Critiquer l'atteinte aux droits et les abus de pouvoir : identifier des situations d'atteinte à la dignité, aux droits et les moyens de s'y opposer.

S'engager dans la vie sociale et l'espace démocratique

EPC 7 S'exercer au processus démocratique

- S'initier à la discussion dans le cadre collectivement établi.

EPC 8 S'inscrire dans la vie sociale et politique

- S'entraider, solliciter de l'aide pour soi, pour les autres et pour tous.



Pack éducatif réalisé à la demande d'UNICEF Belgique © Éditions Averbode, 2023
BP 54, 3271 Averbode

Cet outil utilise la nouvelle orthographe.

Texte : Marlies Scheveneels

Adaptation : Michel Charlier

Mise en pages : Els Vandervoort

Suivi éditorial : Juliette Favre

DD7964 - 2023

Le jeu de cartes et le carnet d'activités ont été édités à l'origine par le Comité coréen pour l'UNICEF (Korean Committee for UNICEF), 28 mars 2022.

Développé par Sunyoung Hwang, Jina Lee et Heejin Lee (Child Rights Education Team, Korean Committee for UNICEF).

Validé par Sung-ae Kim (Daegu University), Ji-eon Kim (Baewha Women's University), Seung-ha Lee (Chung-ang University).

Édité et conçu par ARTOY.

Version française adaptée par UNICEF France et UNICEF Belgique.

<https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant>

Ce matériel est l'œuvre d'UNICEF Belgique.

Toute reproduction, duplication et distribution non autorisée est interdite.

© UNICEF Belgique 2023